

PROCES VERBAL de DEPOT des ACTES de SOCIETES

Greffé du Tribunal de commerce de Bar Le Duc
1 Rue François de Guise - 55000 - Bar Le Duc
Téléphone : 0329790939

Numéro du DEPOT : 97.0090
Date du DEPOT : 7 Février 1997

Ce dépôt concerne la société :

ST MIHIEL S.A
2 RUE DE LA MARSOUPE
55300 - SAINT MIHIEL

Forme juridique : Société Anonyme
R.C.S. : Bar Le Duc B 487220188
N° de gestion : 72 B 018

Nous Greffier du Tribunal de Commerce de Bar Le Duc avons déposé à la date ci-dessus, au rang de nos minutes

Acte(s) déposé(s) :

P.V. d'assemblée du 14 Décembre 1996

Objet du dépôt :

Modification du conseil d'administration

à Bar Le Duc le 28 Mars 1997



Coût insertion Bodac :	
Emoluments :	39,00
I.N.P.I. :	38,00
Frais de poste :	0,00
Total H.T. :	39,00
T.V.A. :	8,03
Total T.T.C. :	85,03

Déposant :

STE HUOT

2 RUE DE LA MARSOUPE
55300 - SAINT MIHIEL

Référence :

Facture acquittée

St.-Mihiel S.A.

Société de portefeuille au capital de 6.840.000 francs
Siège social : 2, rue de la Marsoupe à Saint-Mihiel (Meuse)
R.C.S. Bar-le-Duc B 487 220 188

E X T R A I T D U
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DES ACTIONNAIRES DU SAMEDI 14 DECEMBRE 1996

L'an mil neuf cent quatre-vingt seize, et le samedi quatorze décembre, à dix heures trente, les actionnaires de la Société ST.-MIHIEL S.A., au capital de six millions huit cent quarante mille francs, se sont réunis au siège social, à Saint-Mihiel (Meuse), rue de la Marsoupe n° 2, selon convocation du Conseil d'administration effectuée par lettres simples aux actionnaires et lettres recommandées avec demande d'avis de réception aux Commissaires aux comptes en date du 28 novembre précédent.

.....
Après un large échange de vues entre les membres de la réunion, personne ne demandant plus la parole, le Président propose qu'il soit passé au vote des Résolutions:

.....
7ème RESOLUTION :

L'Assemblée générale des actionnaires prend acte que le mandat d'administrateur confié à M. Michel HAUVUY parvient ce jour à terme.

Elle renouvelle ledit mandat pour une nouvelle période de six exercices sociaux, qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice à clore le 31 Août 2002.

Sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale des actionnaires désigne, pour la même durée, en qualité de quatrième administrateur : M. François DUMEZ, employé administratif, pour lors sous les drapeaux, demeurant à Saint-Mihiel (Meuse), rue du Faubourg St.-Christophe N°9, célibataire majeur, actionnaire.

En fonction de cette nomination, la durée respective des mandats est aménagée comme suit :

- Jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice à clore le 31 Août 2002 : M. Michel HAUVUY et M. François DUMEZ ;

- Jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice à clore le 31 Août 1999 : MM. Gérard COUPEL et Roger DUMEZ.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur François DUMEZ remercie les actionnaires de la confiance qu'ils viennent de lui manifester et déclare accepter le mandat qui lui est confié.

.....
8ème RESOLUTION :

Les pouvoirs les plus étendus sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes des présentes aux fins d'accomplir les formalités de publicité requises par les textes en vigueur ou se prévaloir des présentes à toutes fins.

Adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL :